

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Bâtiment situé au 1125, rue Saint-Luc à Saint-Césaire

Immeuble portant le numéro de lot 1 592 183

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE la Ville de Saint-Césaire a reçu une demande de démolition visant l'habitation unifamiliale isolée susmentionnée, laquelle est assujettie aux dispositions du Règlement n° 309 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire.

QUE toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par **écrit** son opposition motivée, au service du Greffe à l'attention de la soussignée à l'adresse suivante : 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, Québec, J0L 1T0, ou par courriel : service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca;

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition est saisi de la présente demande de démolition et une séance du Comité de démolition sera tenue le **16 décembre à 18 h à l'hôtel de ville de Saint-Césaire** afin d'analyser cette demande, incluant les oppositions et significations reçues, selon l'ensemble des modalités prévues au règlement susmentionné.

Donné à Saint-Césaire, ce 27 novembre 2025.

Nancy Bernier, greffière